Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_23-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 15 | Présents : 11 | Votants : 11
Date de convocation : 02.03.2026
Date d'affichage convocation : 02.03.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.03.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	HUE Jean-Michel
DURAND Michel	TRASSARD Emilie	REHAULT Olivier
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Delphine.
A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Terrain communal | Vente de la parcelle AC 239 Chemin de la Ferronière

Délibération n° 2026.23

Vu la délibération 2026.21 en date du 09 mars 2026, prise par le conseil municipal de Bécherel, constatant la désaffectation et prononçant le déclassement du domaine public communal de la parcelle AC 239 sise Chemin de la Ferronière d'une superficie de 371 m2.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la proposition d'achat qu'elle a reçue pour cette parcelle au prix net vendeur de 7 420 € ; proposition faite par M.Frédéric MATHA et Mme Anne-Gaëlle MATHA, domiciliés à Bécherel (35).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de vendre à M. Frédéric MATHA et Mme Anne-Gaëlle MATHA, pour la somme de 7 420 €, prix net vendeur, la parcelle AC n°239 d'une superficie de 371 m2, sise Chemin de la Ferronière à Bécherel.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_23-DE

- Autorise Madame le Maire et en cas d'empêchement de cette dernière, le 1er ou le 2ème adjoint de la commune, à signer tout acte notarié, tout acte authentique, toute constitution de servitudes et toutes les formalités administratives et financières relatifs à cette vente qui sera passée en l'étude de Maître Aurore TONQUEZE-TREVILLY, notaire à Tinténiac (35).
- Autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation du bien.
- Donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous les documents relatifs à cette question.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
MAIRIE de BECHEREL 35190	